



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSEK  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA  
Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /  
2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 064-216400655-20251103-2025\_58-DE

S<sup>2</sup>LO

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

**2025-58 Électrification rurale - Programme 'Article 8 (Bayonne - Urbain) 2025' - Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23EF024 / Baserrialdeko elektrifikatzea – Egitaraua 'artikulu 8 (Baiona-Hirikoa)' - Proiektuaren eta herriko partearen finantzaketaren onarpena - 23EF024 aztergaia**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Enfouissement des réseaux BT chemin d'Akaldegia**  
Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC / CENERGY.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Article 8 (Bayonne - Urbain) 2025\" et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C 41 412,13 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 4 555,33 €
  - actes notariés 1 035,00 €
  - frais de gestion du TE64 2 070,61 €
- TOTAL 49 073,07 €**

**APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant en :**

- participation Concessionnaire 15 736,49 €
  - participation Syndicat 15 736,49 €
  - T.V.A. préfinancée par TE64 7 661,24 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 7 868,24 €
  - participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 2 070,61 €
- TOTAL 49 073,07 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémie SAVATIER, Frédéric CARRICABURU)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiaz laturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Alzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER

